



INFORMATION CLIENTELE

Vous trouverez, ci-après, le détail de la revalorisation de l'indemnité forfaitaire applicable dès le 1^{er} juillet 2011

INFRACTION TARIFAIRE EN €UROS JUILLET 2011

1. *Toute personne ayant un titre de transport non oblitéré ou un abonnement périmé se trouve en situation d'une personne ayant un «titre de transport non valable» :*

Paiement immédiat : 30 €uros

Paiement différé : 30 €uros + 4,60 €uros de frais de dossier, soit un total de 34.60 €uros

2. *Toute personne n'ayant pas de titre de transport se trouve en situation d'une personne en « défaut de titre de transport »*

Paiement immédiat : 45 €uros

Paiement différé : 45 €uros + 4,60 €uros de frais de dossier, soit un total de 49.60 €uros

La Direction de Trans Urbain